

**PROCES-VERBAL  
DU 04 AVRIL 2023**

Présent-e-s

M. Félicien MAZZOLA, Président  
M. Martin BARCELLINI, Vice-Président  
M. Paul EUGSTER  
M. Nicolas FOURNIER  
M. Xavier FRANCEY  
M. Vincent FRIOT  
Mme Fabienne HUTIN  
Mme Aline JOLIAT SAULNIER  
M. Jean-Claude KORMANN  
M. Christian MARTI  
M. Pierre-Alain MOTTIER  
Mme Julie PERADOTTO  
M. Frédéric REVERCHON  
Mme Nicole ROEHRICH  
M. Christian RUPP  
Mme Floriane SCHMIDT  
Mme Isabelle STOFFEL  
Mme Yvette TORNARE  
M. Vincent TOURNIER

Excusé-e-s

-

Conseil administratif

Mme Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO, Maire  
Mme Elisabeth GABUS-THORENS, Conseillère administrative  
Mme Elisabeth ULDRY FROSSARD, Conseillère administrative

Verbaliste

Mme Janine BELAHBIB-DEGEN

Assiste

M. François MUMENTHALER, Co-Secrétaire général ad interim

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2023
3. Communications du bureau
4. Communications des commissions
5. Communications du Conseil administratif
6. P DM 946 – Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2022
7. P DM 947 – Délibération pour la désaffectation de la parcelle n° 11'760, du domaine public communal en domaine privé communal et la création d'une servitude de construction
8. P DM 948 – Crédit d'investissement de CHF 531'488.- TTC pour la rénovation des éclairages intérieurs de cinq bâtiments publics
9. DM 945 – Crédit d'investissement de CHF 30'000.- TTC destiné à une étude permettant de préciser la faisabilité architecturale de la future infrastructure culturelle et sociale de « La Ruche » sise dans le plan localisé de quartier n° 2 dit « Cherpines » à Plan-les-Ouates
10. DM 942 – Crédit d'étude de CHF 65'000.- TTC destiné à la mise à jour de la version travail du Plan directeur communal
11. Questions
12. Propositions individuelles et divers
13. Naturalisation (huis clos)

Le **Président** ouvre la séance du 4 avril 2023 et souhaite la bienvenue à tous.

### 1. Approbation de l'ordre du jour

A la demande du CA, il est proposé de reporter le point 8 au prochain CM, le temps de préciser certains éléments techniques. Le **Président** ajoute que cela n'empêchera pas le renvoi en commission à la prochaine séance.

Le **Président** propose de voter sur la modification demandée, puis sur l'OJ amendé.

La modification de l'OJ est acceptée à l'unanimité des présents.  
L'OJ amendé est approuvé à l'unanimité des 18 présents.

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2023

Mme **Uldry Frossard**, p.5, AG de GD Cherpines SA : «...analyser la proposition de M. Pillet d'entamer.. »  
Puis en pages 9 et 10, son intervention, remplacer le montant de 175'000.- par 170'000.-. Enfin, p.11, son intervention, fin du § : « ...de voter sur le montant de CHF 45'000.-. »

Avec ces modifications, le PV est approuvé à l'unanimité, moins 1 abstention.

### 3. Communications du bureau

M. **Mazzola** transmet les informations suivantes :

- Courriers de l'ASC et de Sauvegarde Genève : relatifs à la gouvernance de l'Aire et qui reviennent sur les 2 séances programmées les 21 mars et 9 mai 2023, ouvertes au public riverain, alors que les travaux entamés n'étaient pas terminés. De plus, il est fait mention de 10 points encore à traiter.
- 2<sup>e</sup> courrier de Sauvegarde Confignon : adressé à l'inspectorat des constructions et concernant la parcelle 10038, chemin des Grands-Champs, demandant de vérifier que tout est en règle dans cette parcelle (locations de cabanons, thuyas plantés, notamment).
- Invitation à la 44<sup>e</sup> course du Coteau à Bernex : le 29 avril à 16H15 pour les c.m. des communes genevoises et secrétaires généraux.
- Invitation à la 5<sup>e</sup> journée romande des collectivités pour le logement d'utilité publique : sujet logement des seniors, comment offrir des logements à prix coûtant sur le marché.

### 4. Communications des commissions

#### ▶ Commission finances, administration et sécurité (CFAS)

M. **Francey** informe que la commission s'est réunie le 27 mars et a traité pour la 2<sup>e</sup> fois la DM 942. Un rapport sera lu au point 10 de l'OJ. Puis les commissionnaires ont eu droit à un point de situation sur les organes de sécurité, plus précisément sur de nouvelles tâches affectées à la police municipale de Bernex, ou encore sur le nouveau concept d'organisation des sapeurs-pompier des communes et son impact sur le CRI 201. Enfin, sur l'ORPC Lancy-Cressy qui va vraisemblablement rejoindre l'ORPC de la Champagne et finalement sur le point de rencontre d'urgence de la commune, à savoir la salle communale.

#### ▶ Commission aménagement et mobilité (CAM)

M. **Mazzola** informe que la commission s'est réunie le 21 mars pour examiner la DM 942, faire un point de situation sur la stratégie zone villa en vue d'un positionnement des c.m. sur les

critères à retenir sur ce sujet. Finalement, une revue de la situation des Grands Projets a été menée.

▶ **Commission durabilité, énergie et environnement (CDEE)**

**Mme Joliat** informe que la commission s'est réunie le 14 mars et a traité de la durabilité aux Cherpines à la suite de la présentation du canton du 21 janvier 23. Il est prévu de revenir à la prochaine séance avec des propositions de grands principes relatives à différentes thématiques dans le but de rédiger une résolution pour aider notre administration dans le cadre des grands projets. Par ailleurs, l'information a été donnée que les arbres qui devaient être plantés le 8 mars dernier ont finalement été plantés le 14 mars pour des questions de « survie ».

▶ **Commission constructions et équipements (CCE)**

**M. Kormann** informe que la commission s'est réunie le 14 mars pour étudier la P DM 945 relative à la faisabilité architecturale de la future « Ruche » aux Cherpines, qu'elle a préavisé favorablement à l'unanimité. Différentes communications ont par ailleurs été faites à la commission sur les chantiers en cours.

▶ **Commission de la culture et communication (CCC)**

**Mme Tornare** informe que la commission s'est réunie le 7 mars pour une présentation du film sur Confignon et pour un premier bilan de la refonte du site internet de la commune, demandé en 2022. Puis dans une 2<sup>e</sup> partie conjointement avec la CSSV consacrée à la DM 945.

▶ **Commission sociale, sport, santé et vie associative (CSSV)**

**M. Fournier** informe que la commission s'est réunie le 7 mars, et conjointement avec la CCC pour traiter de la DM 945. Elle a validé le montant alloué à la Fédération genevoise de coopération pour des projets d'aide humanitaire à l'étranger. Elle a aussi assisté à une présentation de Mme Grodecki sur l'aide individuelle 2022, ainsi qu'à une présentation des mesures de soutien aux personnes âgées de la commune. Il relève que la plupart des exigences du Canton à l'égard des communes sont déjà en vigueur à Confignon depuis de nombreuses années. Elle a aussi traité la R 197 Tennis-Club de Confignon et plusieurs amendements ont été votés par une majorité de la commission. Enfin, un point de situation a été fait sur le concours d'idées, relancé par le vote sur un budget dédié. Enfin, 1 dossier de naturalisation a été préavisé.

▶ **Fondation de la petite enfance (FPE)**

**Mme Gabus-Thorens** informe que la Fondation s'est réunie le 1er mars pour une réflexion sur la suite de la gouvernance après le départ d'une directrice-adjointe. Un point de situation a été fait sur les remplacements au vu des nombreux cas à gérer. Enfin, il a été question de la complexité à recruter de nouvelles assistantes socio-éducatives et tout particulièrement pour la petite enfance.

▶ **Fondation du logement (FL)**

**Mme von Gunten-Dal Busco** informe que le Conseil s'est réuni le 14 mars pour les dossiers courants et le 20 mars en soirée pour une discussion sur la votation communale du 12 mars. Aucune décision n'a été prise quant à l'avenir de la parcelle sur laquelle se trouve l'immeuble 7-9 Hutins. Plusieurs possibilités sont à l'étude.

▶ **Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)**

**Mme Gabus-Thorens** informe que le FMV s'est réuni le 23 mars pour faire le point sur les Installations des œuvres d'art sur Cressy et Confignon. Celles-ci auront lieu le 22 mai 2023 à 18h et l'inauguration de cet événement est prévu pour le 5 juin 2023.

▶ **Fondation des Evaux (FE)**

Mme von Gunten-Dal Busco informe que le Bureau s'est réuni le 28 mars pour parler de la Voie verte, de la vision de la Fondation à moyen terme et de la réalisation des terrains de padel qui seront inaugurés le 18 juin prochain.

▶ **Groupement intercommunal de voirie (CIV)**

Mme von Gunten-Dal Busco informe que le Conseil ne s'est pas réuni.

## 5. Communications du Conseil administratif

### Communications de Mme von Gunten-Dal Busco

La Maire informe que le CE a validé les résultats de la votation communale du 12 mars dernier. Puis elle transmet les dates suivantes :

- 24.04.23 : rentrée des vacances scolaires et à 18H30 aura lieu à la salle communale le vernissage du Mandat d'étude parallèle (MEP) sur le parc du Vuillonex avec publication du projet lauréat. Une exposition des projets, ouverte au public durant 1 semaine, suivra.
- 05.06.23, 18H30 : inauguration des 2 premières promenades thématiques, suivie d'une promenade guidée et commentée pour le public en compagnie des autorités et des mandataires.
- 29.04.23 : course à travers le Coteau. Puis entre 9 et 12H, un atelier de mécanique vélo et entre 13H30 et 17H, une cueillette de plantes sauvages sera organisée, suivie d'un apéro printanier réalisé avec les plantes récoltées.

### Communications de Mme Uldry Frossard

Mme Uldry Frossard informe :

- RH : M. Paupert, ingénieur civil, spécialisé transports, rejoindra l'administration au 1<sup>er</sup> septembre prochain.
- PLQ Vuillonex : à la suite du COPIL du 28 mars dernier avec le CE, des ateliers de travail avec l'Office de l'urbanisme seront lancés. Une feuille de route fixant les objectifs sera établie.
- Nouvelle ligne de bus : un bus électrique de 40 places pouvant relier PLO à Bernex et Onex en passant par le village sera soumis cet automne au CE, puis au Grand Conseil, pour une mise en service fin 2024.
- PLQ Cherpines : actuellement à l'enquête technique 3. Le préavis du CA est prévu pour la rentrée de septembre et celui du CM pour le printemps 2024. Plusieurs séances de commissions seront organisées. GD Cherpines SA poursuivra sa démarche en parallèle.
- Pièce D : le CA de Confignon a rencontré le CA de PLO le 16 mars dernier pour examiner et préciser les bénéficiaires des cessions gratuites des terrains de la pièce D. Le CA de PLO ayant lancé un MEP sur ce périmètre, il considère que ces terrains lui reviennent en totalité, ce qui est contesté par Confignon. Une nouvelle séance est prévue en juin. Par ailleurs, PLO a proposé à Confignon de construire son équipement dans le parc des Charrotons, ce qui a été refusé.
- Comment vivre, habiter et se déplacer dans le Grand Genève de demain ? : des ateliers citoyens seront organisés ce printemps à Versoix, PLO, Carouge et Meyrin dès le 24 avril. Le détail des inscriptions est disponible sur le site de la commune.
- Mobilité : plusieurs COPIL, séances avec l'OFROU, le canton et les communes voisines ont permis de discuter de la Voie verte, du plan d'action des transports collectifs, de l'élargissement de l'autoroute et de sa couverture, sujets sur lesquels il sera revenu en commissions.

### Communications de Mme Gabus-Thorens

Mme Gabus-Thorens informe :

- Social : la FASE organise des ateliers destinés aux jeunes arrivant à majorité pour les aider à faire leurs démarches administratives.

- Cartes journalières CFF : seront vendues comme cartes dégriffées communes pour 29.- 2<sup>e</sup> classe avec demi-tarif, puis à un prix progressif selon le principe plus l'achat est réalisé en avance, moins elle sera chère. Ces cartes pourront être achetées dans n'importe quelle commune.
- Culture : le 22 mai aura lieu l'inauguration des œuvres d'art « communauté » à Cressy et Confignon.
- Fête de la musique : le 24 juin, à la Pergola.
- FTI : un appel d'offre sera relancé pour la stratégie économique de la ZI Cherpines. Le 1<sup>er</sup> appel n'ayant pas réuni un nombre suffisant de réponses en raison d'un cahier des charges trop important. Le processus sera donc fait par étapes.

## 6. P DM 946 – Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes annuels 2022 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2022

**Le Président** transmet le souhait du CA de traiter cette délibération en CFAS avec tous les c.m. hors CFAS en tant qu'auditeurs et il ajoute que le Bureau ne s'est pas prononcé sur cette proposition, étant partagé.

**Mme Uldry Frossard** remercie **Mme Khaghani** pour sa gestion des comptes de la commune. Elle informe qu'elle a donné naissance à une petite fille le 27 mars et elle transmet tous les vœux de bonheur du CA à toute la famille. Puis, elle adresse un grand merci à **M. Mumenthaler** qui a repris l'ensemble des tâches et finalisé le bouclage des comptes 2022 avec la fiduciaire. Enfin, un grand merci aux collaborateurs et tout particulièrement à la comptable de la crèche venue en renfort pour comptabiliser les écritures ces derniers mois.

Le résultat des comptes est excellent avec des revenus très élevés et un bénéfice s'élevant à plus de 3,6 mio, hors amortissements complémentaires. La croissance des secteurs phares de l'économie expliquent ce résultat, mais elle rappelle que les revenus restent aléatoires dans un contexte économique instable et une concentration de l'impôt sur un petit nombre de contribuables. Enfin, et pour la 1<sup>ère</sup> fois depuis 2005, la commune présente une fortune financière nette, grâce à la maîtrise des charges et à la réduction de l'endettement et des charges d'amortissement.

Pour les comptes 2022, les charges s'élèvent à CHF 18'337'471.18 vs des revenus qui s'établissent à CHF 19'171'552.38, soit un excédent de CHF 834'081.20 et un résultat opérationnel, hors amortissements complémentaires, qui s'élève à CHF 3'616'579.78.

En 10 ans, l'évolution des revenus fiscaux est passée de 10'559'603.- à 15'622'453.-.

Les écarts par rapport au budget se situent principalement sur la nature 40-Revenus fiscaux et 44-Revenus financiers.

Pour les revenus fiscaux, l'amélioration des recettes par rapport aux estimations de l'administration fiscale cantonale se situe principalement sur les postes suivants :

- Impôts des Personnes physiques : + 1'532'174.45
- Impôt à la source : + 755'385.68
- Fonds de péréquation des Personnes morales : + 288'215.00

Pour les revenus financiers l'amélioration provient essentiellement :

- de l'ajustement de la valeur des actions de la BCGe (+38'684.00)
- de la réévaluation des immobilisations corporelles du Patrimoine financier (+438'921.64)  
(les parcelles devant être réévaluées tous les cinq ans à leur valeur de remplacement)

Pour les charges, seule la nature 31 présente un dépassement de 766'635.12.-. Les charges de personnel sont inférieures de 607'886.91 et les amortissements ordinaires du PA sont de 476'738.12.

Concernant les charges de personnel en nature 30, les éléments suivants sont à relever :

- Dissolution partielle de la provision PACRA de 253'750.- en raison du départ de plusieurs collaborateurs
- Un montant supérieur de 46'683.21 pour les charges de personnel de l'aide sociale compensé en partie en nature 42, soit par des remboursements de l'APG (perte de gain)

- L'engagement du personnel prévu pour les Grands projets reporté pour un montant de 369'402.57

#### Principaux écarts budgétaires

- Pour les Impôts, des pertes sur les créances effectives et les dépréciations sur le reliquat fiscal pour un montant de 460'904.19
- Pour les bâtiments communaux, des travaux d'optimisation énergétique des chaufferies et un audit éclairage en vue de la pénurie annoncée, le remplacement de défibrillateurs et de matériels pour un montant de 75'106.71
- Pour les écoles primaires, des travaux d'optimisation énergétique des chaufferies et un audit éclairage, l'installation de défibrillateurs, le remplacement de matériels, les prestations de traiteurs pour les restaurants scolaires compensé par des revenus supplémentaires et des charges liées à l'augmentation du prix du gaz, pour un montant de 188'707.98
- Pour le traitement des eaux usées, des travaux non prévus au budget pour un montant de 94'647.20 compensés par un versement du Fonds intercommunal d'assainissement en nature 46
- Une économie de 75'213.21 pour la gestion des déchets suite aux mesures prises pour réduire les charges de traitement du compost et la levée des encombrants.

S'agissant des charges de transfert en nature 36, les principaux écarts budgétaires se situent sur les fonctions :

- Sécurité publique : les charges sont inférieures aux prévisions pour la police municipale et les contractuels d'Onex. Nous n'avons de plus pas eu besoin de faire appel à des prestations de sécurité privées. Donc une diminution de 54'455.80
- Famille et jeunesse : la subvention d'exploitation pour l'Espace de vie enfantine de Confignon est moindre en raison de revenus supérieurs au budget de la fondation, soit une diminution de 103'648.22
- Impôts et conventions fiscales : les charges sont supérieures aux prévisions en raison des revenus fiscaux en forte hausse pour un montant de 81'942.14

S'agissant des charges extraordinaires en nature 38, des amortissements complémentaires ont été comptabilisés pour un montant de 2'782'498.58 F conformément à la délibération DM 940 votée par le Conseil municipal le 8 novembre 2022.

#### Indicateurs financiers :

La dette nette était de 3'034 F par habitant en 2017 et le patrimoine net par habitant s'élève à 155 F au 31.12.2022.

La dette, s'élève 15'500'000 F et la prochaine échéance est fixée au 1<sup>er</sup> mai 2024 pour un remboursement d'emprunt de 2 millions de francs.

Le taux moyen des intérêts s'élève à 0.694 %.

Le CA propose de renvoyer cette délibération à la CFAS pour examen avec la possibilité pour tous les conseillers municipaux d'y participer en cas d'intérêt.

**Le Président** la remercie et ouvre les prises de parole.

**M. Fournier** remercie pour la présentation de ces comptes et pour le travail de l'administration. Il relève que malgré des budgets déficitaires, des bonis s'accumulent, tout en étant conscient que les recettes sont volatiles et que la Commune ne dispose d'aucune marge de manœuvre. Des questions, s'agissant des charges et des dépenses doivent néanmoins être posées, car la Commune a une prise sur celles-ci. Trois axes de réflexion :

1) Ces recettes fiscales résultent de bénéfices incroyables réalisés par des entreprises multinationales de négoce de matières premières en profitant de la guerre en Ukraine et de spéculations sur les matières premières. Le Centre aura à cœur lors du budget 2024 de proposer une augmentation de l'aide à l'étranger afin d'amortir les effets néfastes de la spéculation sur les populations.

2) Les dépenses de fonctionnement : elles sont largement inférieures à ce que nous pourrions nous permettre, il y aura donc lieu d'être à l'écoute des propositions du CA pour les nouvelles politiques publiques à implémenter.

3) Les investissements : l'indicateur basé sur ceux-ci est plutôt mauvais, la Commune faisant un effort d'investissement moyen. Il pense que c'est regrettable face aux enjeux que sont le dérèglement climatique, l'assainissement énergétique des bâtiments, sans parler des nouveaux projets que nous serons amenés à porter. Il y a lieu de se poser quelques questions...

Il revient sur l'assainissement financier évoqué par la c.a. et pense qu'il n'est pas nécessaire. Il remarque aussi que certains postes de dépenses ont explosé ces dernières années au regard des budgets prévus et il propose que la CFAS évalue les raisons de cette surutilisation de ces postes par le CA. Il conclut en expliquant que Le Centre est satisfait de ces comptes et participera volontiers aux travaux en CFAS.

**M. Francey** informe que le PLR a pris connaissance des comptes 2022 avec satisfaction, il remercie l'administration pour le travail effectué et propose de revoir les prévisions transmises du Canton à la hausse et de réfléchir à notre centime additionnel qui reste l'un des plus élevés du canton. Il ajoute que dans un contexte d'inflation soutenue, nous aurions pu en faire profiter la population avec des crédits d'impôts ou toute autre solution pouvant soulager fiscalement nos contribuables.

**M. Barcellini** remercie aussi l'administration et les c.a. pour ces très bons résultats. La réduction de la dette de 25 à 15 mio est à souligner et devrait nous donner des marges de manœuvre bienvenues pour affronter les défis qui nous attendent. Il se réjouit de parler chiffres en CFAS.

**M. Tournier** explique que VdG se réjouit de ces chiffres ainsi que de retravailler le budget pour l'an prochain avec une vision plus optimiste. Le contexte mondial s'y prête peu, mais il s'agit de le faire, notamment en matière de soutien à l'étranger avec une générosité plus grande.

**M. Kormann** explique que VdG sera attentive aux mesquineries qui consistent à couper dans le budget du développement à l'étranger, au soutien à la Fédération de coopération ou encore pour mieux accompagner nos communiens en difficulté. Ce discours doit changer et une participation à la bonne tenue des comptes aussi pour ceux qui ont le plus besoin devra être faite. Par ailleurs il se pose la question de la pertinence de ne pas renvoyer ces comptes dans les commissions, il souhaite donc que le CA en explique la raison.

**Mme Uldry Frossard** répond que le CA a considéré que nous étions dans une année particulière avec le congé maternité de **Mme Khaghani** et son remplacement par **M. Mumenthaler** à 50% seulement. Il y a donc eu volonté de simplifier le travail en renvoyant en CFAS avec invitation à tous de participer à celle-ci. Si néanmoins vous le souhaitez, nous ferons des présentations dans chaque commission.

**Mme von Gunten-Dal Busco** précise que les années précédentes, il ne s'agissait pas d'un renvoi en commissions, mais d'une information en commissions qui nécessitait un gros travail de l'administration pour sortir les lignes spécifiques à chacune d'elles. Il est donc proposé à tous les c.m. de participer à la CFAS du 2 mai, sans droit de vote, pour poser toutes les questions nécessaires.

**M. Fournier** rappelle qu'il s'agit d'un simple renvoi en CFAS pour ceux qui sont intéressés à y participer.

**M. Mazzola** propose que ceux qui sont intéressés s'annoncent, ce afin d'organiser cette séance au mieux. Il propose ensuite de voter sur cette proposition du CA.

**La proposition de participer à la CFAS dédiée à l'examen des comptes 2022, sans vote pour les c.m. issus d'autres commissions, est acceptée à l'unanimité moins 1 contre.**

## **7. P DM 947 – Délibération pour la désaffectation de la parcelle n°11'760, du domaine public communal en domaine privé communal et la création d'une servitude de construction**

**Mme von Gunten-Dal Busco** rappelle qu'il s'agit de la même délibération déposée devant le CM il y a quelques mois quant au fond et sur la forme, cette délibération n'a pas été acceptée par le RF. Les

petites modifications apportées figurent en rouge dans le document transmis et nous devons demander l'annulation de la DM présentée au mois de décembre avant de la voter corrigée pour le RF. Elle souligne que la majorité qualifiée est nécessaire pour son acceptation.

**Le Président** fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

**M. Reverchon** propose un vote sur le siège étant donné que le dossier revient pour quelques modifications techniques.

**Mme Schmidt** transmet que Le Centre propose la même chose.

**Le Président** propose alors de passer au vote.



Législature 2020-2025

Délibération N° 947

Séance du Conseil municipal du 4 avril 2023

#### **DELIBERATION POUR LA DESAFFECTATION DE LA PARCELLE N°11'760, DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL EN DOMAINE PRIVE COMMUNAL ET LA CREATION D'UNE SERVITUDE DE CONSTRUCTION (EMPIETEMENT EN SOUS-SOL), SOUS-CONDITIONS**

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ;

Vu le PLQ 28'680 du quartier de Cressy, adopté par le Conseil d'Etat le 11 octobre 1995 ;

Vu le projet de construction d'un immeuble de 21 logements élaboré par le bureau Spitsas, architectes au 78 chemin de Cressy ;

Vu l'autorisation de construire n° DD 111'265, accordée le 26 mars 2019 ;

Vu l'autorisation d'abattage de 26 arbres n° 2018 0434 accordée le 28 janvier 2019 ;

Vu les recours déposés auprès des instances cantonales (TAPI et CACJ) et auprès du Tribunal fédéral et les décisions rendues le 5 juin 2020, 23 février 2021 et 10 mars 2022 rendant définitivement possible la construction du projet tel qu'autorisé en mars 2019 ;

Vu la pétition munie de plus de 1'000 signatures pour la création d'un parc public et d'un espace culturel à Cressy, déposée au Conseil municipal de Confignon, ainsi qu'au Grand Conseil (P 2108) ;

Vu la pétition PE « pour un parc public et un espace culturel à Cressy », classée lors du Conseil municipal de Confignon le 20 septembre 2022 ;

Vu la résolution R 170 « pour le patrimoine arboré remarquable de notre Commune » acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal de Confignon le 2 février 2021 ;

Vu la résolution R 198 « pour le maintien des arbres de Cressy » acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal de Confignon le 20 septembre 2022 ;

Vu la résolution R 199 « Pour l'aménagement d'un parc public et d'un espace culturel sur la parcelle N° 11'070 à Cressy », classée par le Conseil municipal de Confignon le 20 septembre 2022 ;

Vu l'intérêt majeur de pouvoir protéger le patrimoine arboré communal, pour contribuer à lutter contre les changements climatiques ;

Vu la possibilité de pouvoir désaffecter le domaine public communal et accorder une servitude de construction en sous-sol pour y implanter une partie du parking souterrain de l'immeuble, permettant la sauvegarde de plus de la moitié des arbres prévus à l'abattage ;

Vu l'accord du 27 septembre 2022 entre le Conseiller d'Etat en charge du Département du territoire, le Conseil administratif de Confignon, les promoteurs du projet et les associations à l'origine de la pétition, pour privilégier cette solution ;

Vu le plan cadastral, plan de servitude et tableau de mutation parcellaire du géomètre Boymond n°20/2022 et le projet d'acte notarié de l'étude de Me Knoepfli daté du 30 novembre 2022 ;

Vu l'expertise du bureau Necker, fixant la valeur de la servitude en sous-sol à CHF 30'000.- ;

Vu la commission CFAS du 5 septembre 2022 et le rapport de commission au CM du 20 septembre 2022 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e, k et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984- LAC (B 6 05) ;

Conformément à l'article 11 alinéa. 2 de la loi sur le domaine public (LDPu-L1 05) ;

Sur proposition du Conseil administratif ;

Le Conseil municipal

## **DECIDE**

à la majorité qualifiée

Par 18 oui, 0 non et 0 abstention sur 18 CM présents

1. D'annuler la délibération n° 941 du 13 décembre 2022.
2. De diviser la parcelle n° dp11760, de 3578 m<sup>2</sup>, propriété de la commune de Confignon, en 4 sous-parcelles n° dp11760A, dp11760B, dp11760C, dp11760D, selon le dossier de mutation mutation N° 20/2022, établi le 28 novembre 2022 par M. Dominique Boymond, Ingénieur géomètre officiel (ci-après le dossier de mutation) et le projet d'acte notarié établi par Me Knoepfli (ci-après le projet d'acte notarié).
3. De diviser la parcelle n°11070, propriété de Realimmo SA, Domimmo SARL, Hégémonia SARL, Elucimmo SA, d'une surface totale de 1'500m<sup>2</sup> en 3 sous-parcelles (11070A de 1474 m<sup>2</sup>, 11070B de 23 m<sup>2</sup>, 11070C de 3 m<sup>2</sup>), selon le dossier de mutation et le projet d'acte notarié.
4. D'accepter la désaffectation du domaine public communal des sous-parcelles n° dp11760B de 26 m<sup>2</sup>, dp11760C de 0m<sup>2</sup> ainsi que de la sous-parcelle dp11760D de 411 m<sup>2</sup>, telles que figurant dans le dossier de mutation. (Remarque : le dp11760A de 3141 m<sup>2</sup> n'est pas sujet à désaffectation)
5. De demander au département cantonal compétent d'approuver la désaffectation visée sous chiffre 4.
6. D'échanger, à surfaces égales, entre la Commune et la société simple les sous-parcelles 11760B et 11760C contre les sous-parcelles 11070B et 11070C.
7. D'immatriculer la sous-parcelle 11070C au Domaine public communal.
8. De réunir les sous-parcelles 11070A, dp11760B et dp11760C, d'une surface respectivement de 1474 m<sup>2</sup>, 26m<sup>2</sup> et 0m<sup>2</sup>, pour former la nouvelle parcelle n° 11895 de 1500 m<sup>2</sup> selon le dossier de mutation et le projet d'acte notarié.
9. De réunir les sous-parcelles dp11760D et 11070B, d'une surface respectivement de 411 m<sup>2</sup> et de 23 m<sup>2</sup>, pour former la nouvelle parcelle 11903 de 434 m<sup>2</sup>, selon le dossier de mutation et le projet d'acte notarié.
10. De réunir les sous-parcelles dp11760A et 11070C, d'une surface respectivement de 3'141m<sup>2</sup> et de 3m<sup>2</sup> pour former le dp11760, selon le dossier de mutation et le projet d'acte notarié.

11. D'accepter la constitution d'une servitude de construction (empiètement en sous-sol), à titre onéreux moyennant le paiement d'une indemnité de CHF 30'000.-, sur la parcelle n°11903, commune de Confignon, sise rue René-Jollien, propriété de la commune de Confignon, au profit de la parcelle n° 11895, commune de Confignon, propriété de Domimmo SARL, Elucimmo SA, Hegemonia SARL, Realimmo SA, selon le plan de servitude établi le 28 novembre 2022 par M. Dominique Boymond, géomètre officiel, et le projet d'acte notarié établi par Me Knoepfli.
12. De conditionner l'ensemble des points qui précèdent à l'obtention de l'autorisation complémentaire de construire pour le projet de construction situé sur l'assiette de la servitude.
13. De comptabiliser l'indemnité reçue de CHF 30'000.- en revenu, dans le compte de fonctionnement sous la rubrique 61.4240.
14. De demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier et de la mensuration officielle afférents à ces opérations, vu le but d'utilité publique de celles-ci.
15. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

Le Président : Félicien MAZZOLA

La Secrétaire : Nicole ROEHRICH

La DM 947 est acceptée à l'unanimité des 18 membres présents.

**8. P DM 948 – Crédit d'investissement de CHF 531'488.- TTC pour la rénovation des éclairages intérieurs de cinq bâtiments publics**

Report au prochain CM.

**9. DM 945 – Crédit d'investissement de CHF 30'000.- TTC destiné à une étude permettant de préciser la faisabilité architecturale de la future infrastructure culturelle et sociale « La Ruche » sise dans le plan localisé de quartier n° 2 dit « Cherpines » à Plan-les-Ouates**

**M. Kormann** explique que la CCE a examiné la faisabilité architecturale du projet de La Ruche et un rapport a été envoyé résumant nos discussions sur le sujet.

**Le Président** propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

**M. Kormann** explique qu'à cet état du projet, la CCE n'a pas eu beaucoup d'éléments à évaluer, puisque ce projet consiste à donner des outils pour faire le travail d'évaluation. La commission a donc conclu au besoin de ces outils et a donné un préavis favorable à l'unanimité des membres présents. Il ajoute que ce travail se fait conjointement avec PLO qui a déjà accepté sa partie de financement.

**M. Fournier** déclare prendre la parole d'entente avec **Mme Tornare** pour exposer le travail des commissions CSSV-CCC qui fait l'objet d'un rapport qu'il va lire.

Puis, il conclut en spécifiant que les commissions ont accepté par 5 voix pour et 5 abstentions, de préavis favorablement cette DM 945.

**Le Président** ouvre le débat.

**M. Marti** relève que cette étude entre déjà dans certains détails alors que le PLQ n'est pas encore validé. D'autre part, il souhaite que la stratégie culturelle et sportive de la commune soit clairement établie et communiquée par le CA. Il estime cependant qu'il faut être solidaire avec PLO, ce qui le conduit à soutenir ce crédit d'investissement.

**M. Reverchon** revient sur la motion de VdG « Le bois de nos forêts pour la construction » qui a été approuvée par l'ensemble du CM et visait à favoriser l'utilisation du bois dans les appels d'offre

communaux. Il souligne qu'une version bois devrait être étudiée le plus tôt possible et demande si une version bois a bien été étudiée avant d'ajouter qu'il est important que ce qui est voté par le CM soit suivi au niveau opérationnel.

**Mme Gabus-Thorens** répond qu'aujourd'hui on demande à des experts si les volumes imaginés rentrent bien dans l'espace prévu pour La Ruche. Les questions du bois doivent être traitées au niveau des appels d'offre ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, puisque nous sommes dans le questionnement de savoir si les espaces prévus pour les différentes activités peuvent entrer dans le PLQ Cherpines pour La Ruche. Une fois cette étude faite, d'autres études traiteront de la forme du bâtiment, des matériaux prévus, et nous n'oublierons pas la motion de VdG, acceptée par le CM de favoriser le bois dans les bâtiments publics.

**Mme Hutin** informe que VdG approuve ce crédit de CHF 30'000.- qui a aussi reçu un préavis favorable dans toutes les commissions. Nous devons envoyer un message clair sur notre volonté d'étudier la faisabilité d'un lieu aussi rassembleur que La Ruche et qui a vocation à être intercommunal. Les Cherpines doivent se doter d'un lieu polyvalent et rassembleur, dès lors cette étude de faisabilité a un caractère stratégique.

**M. Fournier** informe que Le Centre soutiendra cette DM allant dans le sens d'un quartier ambitieux.

**Mme von Gunten-Dal Busco** précise que les services techniques ont informé que dans le cas d'une option Bois, l'élément prix de construction devrait être pris en compte. Cette notion sera introduite au plus vite.

**Le Président** propose de maintenant passer au vote de la DM.



Législature 2020-2025

Délibération N° 945

Séance du Conseil municipal du 4 avril 2023

**CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 30'000.- TTC DESTINE A UNE ETUDE PERMETTANT DE PRECISER LA FAISABILITE ARCHITECTURALE DE LA FUTURE INFRASTRUCTURE CULTURELLE ET SOCIALE « LA RUCHE » SISE DANS LE PLAN LOCALISE DE QUARTIER N°2 DIT « CHERPINES » A PLAN-LES-OUATES**

Vu le Plan Directeur de quartier des Cherpines adopté en octobre 2013 par le Conseil d'Etat ;

Vu l'image directrice issue de la Maîtrise d'œuvre Urbaine des Cherpines (MOEU) validée en 2014,

Vu le PLQ N° 30'087 portant sur la deuxième partie des Cherpines, en attente du lancement de l'enquête technique par le Canton, intégrant dans son dessin un équipement socio-culturel dit « La Ruche » sur la future place des Cherpines, à cheval sur le territoire des deux communes, (Plan-les-Ouates et Confignon),

Vu la future cession gratuite aux communes de Plan-les-Ouates et de Confignon, des parcelles de la future place des Cherpines intégrées à ce PLQ, comme indiqué dans le règlement du PLQ N° 30'087,

Vu les besoins sociaux et culturels des deux communes dans un quartier qui devrait accueillir environ 10'000 habitants,

Vu la validation le 15 septembre 2022 de la programmation de « La Ruche » par les conseils administratifs de Confignon et de Plan-les-Ouates,

Vu la nécessité d'identifier la taille, la volumétrie et de connaître la morphologie par rapport à la place des Cherpines du bâtiment dit « La Ruche »,

Vu le besoin d'estimation des coûts de réalisation et des coûts de fonctionnement de cette infrastructure en fonction du programme déterminé,

Vu le besoin de connaître son phasage et sa durée de construction,

Vu la volonté de mener une étude conjointe entre les deux communes sur une infrastructure de portée intercommunale et symbolique et de co-financer à hauteur de 50% pour chaque commune ladite étude,

Vu l'exposé des motifs comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis favorable de la commission de la culture et communication (CCC) conjointe avec la commission sociale, sport, santé et vie associative (CSSV) du 7 mars 2023,

Vu le préavis favorable de la commission constructions et équipements (CCE) du 14 mars 2023, sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**D E C I D E**  
à la majorité simple

Par 18 oui, 0 non et 1 abstention sur 19 CM présents

1. D'accepter la réalisation d'une étude de faisabilité architecturale de la future infrastructure culturelle et sociale « La Ruche » aux Cherpines.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 30'000.- TTC, destiné à son financement.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de CHF 30'000.- dans le compte des investissements 32.529, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Confignon, dans le patrimoine administratif.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement qui sera présenté ultérieurement pour la réalisation de l'objet relatif à cette délibération. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'engagement sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de la décision de non-réalisation.

Le Président : Félicien MAZZOLA

La Secrétaire : Nicole ROEHRICH

**La DM 945 est approuvée à l'unanimité moins 1 abstention.**

**10. DM 942 - Crédit d'étude de CHF 65'000.- TTC destiné à la mise à jour de la version de travail du Plan directeur communal**

**Le Président** rappelle que cette DM a été renvoyée dans plusieurs commissions dont la CAM, il va donc garder la parole pour celle-ci. La commission s'est penchée sur le fond, à savoir les éléments prévus dans le mandat qui doivent être maintenus et ceux auxquels il est possible de renoncer tels la présence du mandataire dans les commissions ou à la séance publique pour l'essentiel. La CAM a donc voté cette DM avec les amendements suivants :

- diminution du montant de la délibération à 50'000 CHF

- suppression du passage dans toutes les commissions et préavis dans la seule CAM, sans présence nécessaire du mandataire si le budget ne le permet pas
- diminution de la somme destinée à la présentation publique, qui peut se faire - comme pour Bernex - sans la présence des mandataires, ou en présence réduite

**Le Président** passe ensuite la parole à **M. Francey** pour le rapport de majorité de la CFAS.

**M. Francey** indique que la DM 942 a été traitée une seconde fois en séance de commission du 27 mars dernier. L'avis de droit de l'étude Rhône Avocats concernant la loi sur les marchés publics a été exposé aux commissionnaires et il poursuit avec la lecture de son rapport.

Tous les amendements ont été acceptés ce qui amène à un nouveau crédit d'investissement complémentaire d'un montant de CHF 46'000.-.

La DM est ensuite passée au vote et la commission a préavisé favorablement le crédit d'investissement complémentaire par 6 oui, 1 abstention et 1 non. Un rapport de minorité a été demandé.

**Le Président** passe ensuite la parole à **M. Fournier** qui lit le rapport de minorité que vous trouverez en intégralité en annexe du procès-verbal.

En conclusion, **M. Fournier** explique que la DM 942 présentée par le Conseil administratif, même amendée, ne convainc pas, preuve en est les allers retours entre la plénière et les commissions observés ces derniers mois. Soit, nous nous donnons les moyens de nous doter d'un plan directeur communal de qualité, en phase avec l'urgence climatique, et nous chargeons le Conseil administratif de revenir avec un crédit plus conséquent, soit nous nous contentons des 170'000 CHF votés en 2018. La voie médiane proposée par la présente délibération n'est en tous les cas pas satisfaisante. Le commissaire minoritaire recommande de refuser la présente délibération.

**Le Président** constate qu'il y a 3 propositions :

- 1.- Amendement de la CAM qui réduit le budget à CHF 50'000.-
- 2.- Amendement de la CFAS qui le réduit à CHF 46'000.-
- 3.- Proposition de refus de la délibération

Et il ouvre le débat pour les propositions de traitement.

**Mme Uldry Frossard** propose de répondre à **M. Fournier** en apportant les précisions suivantes :

Comme indiqué en commissions, le PDCom version 0 a été déposé au Conseil municipal en mars 2020 et renvoyé dans toutes les commissions, trois ans se sont écoulés et non cinq.

Durant la pandémie, les commissions n'ont pas pu se réunir, le PDCom a été examiné en octobre 2020 et juin 2021. Le coût des séances de commissions s'élève à 4'165 F, ce montant est compris dans le mandat complémentaire. Comme proposé en CFAS, nous pouvons effectivement régler cette somme aux mandataires sur le crédit initial.

Contrairement à ce que dit **M. Fournier**, il est tout à fait normal de présenter une première version d'un plan directeur au Conseil municipal et d'y apporter des modifications après les commissions. L'entier du crédit de 170'000 F a été dépensé pour la version 0 par l'ancien Conseil administratif et il est donc nécessaire de demander un complément.

Après l'élaboration de la version 0 du PDCom, nous avons reçu plusieurs injonctions du Canton, soit l'introduction d'une stratégie de la zone villa, la prise en compte des mesures du Plan climat et l'ajout de l'image directrice du Vallon de l'Aire.

Nous avons donc d'abord travaillé sur la stratégie de la zone villa pour en tenir compte dans la mise à jour du PDCom.

Lors du dernier Conseil municipal, **Mme Uldry Frossard** a effectivement proposé une baisse des honoraires liés uniquement aux séances de commissions prévues en 2023 et à la présence des mandataires en séance publique. C'est évidemment mieux si les mandataires peuvent présenter leur travail en commissions et en séance publique, cela décharge notre administration mais leur présence n'est pas indispensable.

S'agissant du plan climat cantonal, nous avons opté pour des modifications absolument essentielles. La centaine d'heures prévues nous permet véritablement de faire ces adaptations. Les services cantonaux ont d'ailleurs renvoyé certains PDCom aux communes car elles n'avaient pas introduit ces éléments.

Vu les délais fixés par le Canton et nos ressources limitées en RH, nous ne souhaitons pas effectuer un travail trop important sur ce PDCOM, nous devons avancer sur les PLQ de Vuillonex et des Cherpines, car les enjeux sont majeurs pour ces grands projets.

Le plan climat comprend bien d'autres mesures sans lien avec l'aménagement. Si le Conseil municipal souhaite élaborer un plan climat communal, c'est possible mais il s'agit d'une toute autre démarche.

Le montant de 46'000 F amendé nous permettra de finaliser la stratégie de la zone villa et le PDCOM cette année, je m'y engage. Nous n'avons pas le choix, le PDCOM doit être modifié dans tous les cas, soit par les mandataires, soit par l'administration déjà surchargée.

**Mme Joliat** explique que VdG s'interroge aussi sur le sujet et pour sa part ce vote de crédit complémentaire fait bien penser à du bricolage, ce qui aurait pu être atténué par une communication régulière, notamment sur les dépenses déjà engagées. Par ailleurs, si tout le crédit précédemment voté avait été entièrement dépensé, pourquoi avoir continué toutes ces séances avec les mandataires sans nous en parler ? Devons-nous nous donner les moyens d'avoir un PDCOM tenant compte du plan climatique et de tout ce qui a été ajouté ou devons-nous finaliser ce plan avant tout et voter ce crédit supplémentaire ?

**Le Président** propose alors de voter les amendements présentés, dans l'ordre de leur présentation :

1.- Amendement de la CAM qui réduit le budget à CHF 50'000.- selon modalités du rapport de la commission

**L'amendement de la CAM est accepté par 11 pour, 4 contre et 4 abstentions.**

2.- Amendement de la CFAS qui réduit le montant de la délibération à CHF 46'000.-

**L'amendement de la CFAS est accepté par 11 voix pour, 4 contre et 4 abstentions.**

3.- Proposition de refus de la délibération ainsi amendée pour une réduction du montant à CHF 46'000.- TTC



Législature 2020-2025

Délibération N° 942

Séance du Conseil municipal du 4 avril 2023

#### **CREDIT D'ETUDE DE CHF 46'000.- TTC, DESTINE A LA MISE A JOUR DE LA VERSION DE TRAVAIL DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL**

Vu la délibération DM 787 datée du 19 juin 2018 pour un crédit d'étude de CHF 170'000.- TTC destiné à la révision du Plan directeur communal et à la révision du Plan directeur des énergies,

Vu l'article 10 alinéa 9 de la loi d'application de la loi sur l'aménagement du territoire (LaLAT),

Vu la directive pour l'élaboration des Plans directeurs communaux 2ème génération éditée par le département du territoire,

Vu la résolution relative au Plan directeur communal dans sa version 0 (R 145) déposée le 3 mars 2020,

Vu la DM 890 datée du 9 mars 2021 pour un crédit d'étude complémentaire de CHF 40'000.- TTC destiné à la réalisation d'une stratégie de densification de la zone villa,

Vu les concertations avec les commissions du Conseil municipal,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le préavis favorable avec amendement de la commission aménagement et mobilité (CAM) du 21 mars 2023,

Vu le préavis favorable avec amendement de la commission finances, administration et sécurité (CFAS) du 27 mars 2023,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

**DECIDE**  
à la majorité simple

Par 11 oui, 6 non et 2 abstentions sur 19 CM présents

1. D'intégrer les modifications nécessaires au Plan directeur communal.
2. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 46'000.- TTC à la délibération N° 787 adoptée le 19 juin 2018, destiné à couvrir les montants d'étude y relatifs.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de CHF 46'000.- dans le compte des investissements, sous rubrique N° 7900.200.52900.000, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Confignon, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette prévue de CHF 46'000.- au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte 7900.200.332 « amortissements ordinaires du patrimoine administratif de l'an 2023 à 2027 ».
5. D'approuver le crédit complémentaire de CHF 46'000.- portant ainsi le crédit d'étude pour la révision du Plan directeur communal et du Plan directeur des énergies de CHF 210'000 à CHF 256'000.

Le Président : Félicien MAZZOLA

La Secrétaire : Nicole ROEHRICH

<b>La délibération ainsi amendée réduisant le montant à 46'000.- TTC est acceptée par 11 pour, 6 contre et 2 abstentions.</b>
---

### 11. Questions

**Le Président** informe d'une question écrite de **M. Mottier** posant la question de savoir si la Fondation du logement est soumise au secret de fonction pour les élus de son groupe politique ? Et si oui, en vertu de quelle base légale ? Il y sera répondu par écrit.

**M. Fournier** revient sur la vidéo produite par la Commune et souhaite connaître le but de celle-ci ?

**Mme Gabus Thorens** répond tout d'abord de faire connaître la commune, puis de présenter une image dynamique de celle-ci au travers de ses activités. Elle ajoute que celle-ci a engendré beaucoup de retours positifs.

**Mme Peradotto** demande comment a été traité le droit à l'image ? et **Mme Gabus Thorens** répond qu'il a été vérifié et que l'accord de tous les intervenants a été demandé systématiquement.

## 12. Propositions individuelles et divers

Néant.

## 13. Naturalisation (Huis-clos)

M. Fournier présente le dossier N° 2022.1637 et déclare que la CSSV l'a préavisé favorablement à l'unanimité.

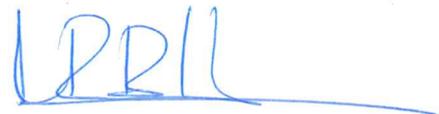
Le CM préavise favorablement ce dossier à l'unanimité.

Le Président lève la séance à 22H10.



Félicien MAZZOLA

Président



Nicole ROEHRICH

Secrétaire

*Annexe : Rapport de minorité commission CFAS pour DM 942*



Sujet envoyé en commission lors des séances du Conseil municipal du 13 décembre 2022 et du 14 février 2023

Traité en séances de commission des 30 janvier et 27 mars 2023.

Pour la séance du conseil municipal du 4 avril 2023

Sujet DM 942 – Crédit d'investissement complémentaire de 65'000 CHF TTC destiné à la mise à jour du plan directeur communal

Arguments du commissaire minoritaire

Mesdames les conseillères municipales,  
Messieurs les conseillers municipaux,

Le 19 juin 2018, notre Conseil a voté la DM 787 ouvrant un crédit d'étude de 170'000 CHF pour la révision du plan directeur communal. Près de cinq ans plus tard, le Conseil administratif revient vers nous en indiquant que ce montant, considérable, ne suffit pas à réaliser le travail requis pour faire aboutir la révision du plan directeur communal, que le montant initial a même déjà été dépassé avec des honoraires en attente de paiement depuis plusieurs années, et que quelques 65'000 CHF supplémentaires sont nécessaires afin de mener ce travail à bien, raison pour laquelle il présente la DM 942, délibération qui fait l'objet du présent rapport de minorité.

L'argument de base justifiant le dépôt de la DM 942 est celui de la mise à jour de la version préliminaire du plan directeur communal, à l'aune des nouvelles problématiques ayant émergées ces cinq dernières années. Cet argument très fragile se heurte à un constat implacable : si le plan directeur communal avait été achevé en 2020, alors qu'il était à bout touchant, nous serions dotés d'un plan directeur communal depuis plusieurs années, pour un montant d'honoraires correspondant au crédit initial. C'était sans compter sur l'élan créateur du présent Conseil municipal qui a souhaité remettre le travail du précédent Conseil municipal en question. C'était également sans compter l'absence de cadrage que le Conseil administratif aurait dû poser, pour rester dans l'horizon budgétaire voté par notre Conseil.

Mais au-delà de l'historique, plusieurs éléments interpellent:

- D'abord, la magistrate chargée de l'aménagement répète depuis le mois de décembre que ce crédit de 65'000 CHF constitue un minimum absolument indispensable pour mener le travail jusqu'à son terme. Or, lorsque la commission d'aménagement (CAM) propose de réduire le crédit de près d'un quart, avec deux amendements confirmés également par la CFAS, la magistrate annonce que le travail pourra tout à fait être mené avec ce cadre financier restreint. On peut donc se demander si le montant n'aurait pas pu être réduit davantage et si les honoraires des mandataires, absolument indispensables le sont vraiment.
- Ensuite, la magistrate s'appuie sur la stratégie de la zone villa et sur l'urgence climatique pour reprendre la version préliminaire du plan directeur communal révisé à l'aide du crédit complémentaire de 65'000 CHF. S'agissant de la stratégie de la zone villa, pas encore validée par le Conseil municipal, il convient de rappeler qu'un crédit ad hoc avait déjà été voté par notre Conseil sur le sujet. S'agissant de l'urgence climatique, il est illusoire de penser que

quelques milliers de francs d'honoraires de mandataires permettront de revoir l'ensemble du plan directeur communal à l'aune des enjeux climatiques. A titre d'exemple, mentionnons la commune de Bernex qui a voté un premier crédit d'un peu plus de 200'000 CHF pour son plan directeur communal, et qui a voté ensuite un crédit complémentaire de 200'000 CHF pour mettre son plan directeur communal en phase avec les enjeux climatiques. On voit bien que les ordres de grandeur de ces montants sont bien différents et que la rallonge qui nous est soumise aujourd'hui se rapproche plus d'une démarche de bricolage que d'une démarche qui déploiera véritablement des effets sur le plan de l'adéquation entre le plan directeur communal et les considérations climatiques. Pourquoi viser donc aussi bas?

- Sous un autre paradigme, on voit que les problématiques sociétales, particulièrement en matière urbanistique, évoluent à grande vitesse. Un plan directeur communal, à peine adopté se retrouve ainsi rapidement périmé. On peut se demander aujourd'hui s'il est opportun d'accroître encore le montant dédié à un plan directeur appelé à être rapidement dépassé, alors même que sur le plan de l'aménagement, un travail important nous attend s'agissant des PLQ des Cherpines et du Vuillonex. Ne serait-il donc pas préférable d'allouer le montant considérable amené par la DM 942 dans des projets plus concrets, permettant de faire avancer la planification des futurs quartiers? On sait à quel point les nombreuses réinterrogations des orientations cantonales ou communales sur les projets de développement, diligentées par le Conseil administratif ces dernières années, ont ralenti nos projets. Il est aujourd'hui essentiel de se donner les moyens d'avancer rapidement.

Vous l'aurez compris, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, la DM 942 présentée par le Conseil administratif, même amendée, ne convainc pas, preuve en est les allers retours entre la plénière et les commissions observés ces derniers mois. Soit nous nous donnons les moyens de nous doter d'un plan directeur communal de qualité, en phase avec l'urgence climatique, et nous chargeons le Conseil administratif de revenir avec un crédit plus conséquent, soit nous nous contentons des 170'000 CHF votés en 2018. La voie médiane proposée par la présente délibération n'est en tous les cas pas satisfaisante.

### **Recommandation du commissaire minoritaire**

Le commissaire minoritaire vous recommande de refuser la présente délibération.

Commissaire minoritaire : Nicolas Fournier

Fait à Confignon, le 31 mars 2023

**Nicolas Fournier**